

# 30 ARGUMENTS POUR L'ABOLITION DE LA PROSTITUTION

**La proposition de loi abolitionniste votée en décembre 2013 à l'Assemblée nationale a soulevé des débats houleux, notamment dans les medias. Au moment où elle est en cours d'examen au Sénat, nous avons jugé utile d'explicitier nos positions dans un jeu de questions-réponses...**

→ dossier réalisé par le Comité de rédaction

## POURQUOI TOUTE CETTE AGITATION ?

**Les personnes prostituées ont-elles vraiment besoin de tout ce bruit fait autour d'elles ? Pourquoi ne pas les laisser travailler ?**

**La prostitution, c'est une affaire privée qui regarde d'abord les personnes prostituées. Certaines aimeraient surtout qu'on les laisse tranquilles.**

Reconnaître la « liberté » des personnes prostituées, leurs raisons personnelles, semble partir d'un bon sentiment. Faut-il pour autant valider un concept de « liberté de se prostituer » qui, sous couvert de « vie privée », sert d'abord les intérêts de ceux qui profitent de la prostitution : proxénètes et « clients ». Devenus de respectables acteurs économiques dans certains pays, ils ne demandent pas mieux qu'on les laisse, en toute tranquillité et en privé, fournir et consommer des femmes.

Les défenseurs du système prostitueur, en nous qualifiant de « putophobes », déplacent le curseur pour faire oublier que les abolitionnistes s'attaquent aux proxénètes et aux clients prostitueurs et non aux personnes prostituées !

Nous combattons toute forme de répression des personnes prostituées, et jamais nous n'intervenons sur la sexualité des personnes dans leur vie privée. Mais la prostitution ne relève pas de la vie privée : il s'agit d'un marché, d'une institution sociale qui affecte les rapports femmes/hommes et la société dans son ensemble. Et nous pensons que les personnes prostituées sont douées de compétences plus profitables pour la société comme pour elles-mêmes.

**Il y a d'autres priorités. Il vaudrait mieux lutter contre la pauvreté et le chômage.**

En période de crise, des personnes de plus en plus nombreuses et de plus en plus jeunes en sont réduites à devenir prostituées : c'est une véritable négation de leur droit à l'emploi, du droit à vivre libéré de la pauvreté et de la précarité. Ces situations de prostitution, résultantes des accidents de la vie, de problèmes économiques et sociaux dont on sait combien ils sont démultipliés par les inégalités sexistes, doivent être considérées au même titre que toutes les autres formes d'extrême pauvreté. Quelle politique globale en faveur de l'emploi, de la dignité et de l'égalité oserait les laisser dans l'ombre ?

**Il y a aussi des hommes parmi les personnes prostituées. Ce n'est donc pas spécialement une exploitation des femmes...**

Oui, parmi les personnes prostituées, certaines sont des hommes. Mais parmi leurs « clients », tous ou presque sont des hommes ! C'est ce qui nous permet d'affirmer que le système prostitueur est organisé pour un profit masculin.

Ce système maintient des corps de femmes à la disposition des hommes en leur garantissant ce que la condamnation du viol leur a retiré : la possibilité de disposer du corps des

femmes dans un « rapport » sexuel à sens unique niant le désir de l'autre.

Obtenu, jadis impunément, par la contrainte physique ou psychologique, impuni dans le cadre du mariage et dans le monde professionnel jusqu'à la reconnaissance du viol conjugal et du harcèlement sexuel il y a à peine vingt ans, le droit des hommes à disposer du corps des femmes persiste dans le système prostitueur au nom d'un argument devenu caduque partout ailleurs : les besoins sexuels irrépressibles masculins.

Ainsi, alors qu'un employeur conditionnant une augmentation à l'obtention de « *faveurs sexuelles* » de la part de sa salariée serait condamné, les hommes prostitueurs obtiennent impunément les mêmes « *faveurs sexuelles* » contre une rémunération.

### Aujourd'hui, tout s'achète et tout se vend. Est-ce si grave de vendre son corps si c'est un moyen de gagner sa vie ?

Dire que tout s'achète et tout se vend revient à accepter que certains organisent ce commerce. Or, peut-on acheter et vendre l'accès au corps et au sexe d'autrui ? Pour nous, la réponse est non : ce serait légitimer un rapport de force, en l'occurrence marchand, dans la sexualité. Une société démocratique ne peut condamner ses citoyenNEs à de tels expédients destructeurs et à une logique marchande, qui finit toujours par exploiter les plus vulnérables. Des mouvements de plus en plus nombreux refusent la marchandisation de la santé, de la culture ou de l'éducation ; les abolitionnistes travaillent de la même façon à extraire la sexualité du champ du marché.

### CE QUE LES MOTS VEULENT DIRE

Le système prostitueur organise l'achat et la vente de l'accès au corps d'autrui et à sa sexualité. Il cumule deux formes de **domination** : celle des hommes sur les femmes, celle des plus riches sur les plus pauvres. **Archaïque**, il garantit la mise à disposition, pour les hommes, du corps des femmes (et des enfants, et dans une moindre mesure, d'autres hommes). Il s'appuie sur les inégalités, notamment Nord/Sud, pour alimenter un « marché » du sexe prospère partout dans le monde. Quand on pense « prostitution », c'est souvent la prostituée qui occupe le devant de la scène, une représentation qui fige notre pensée. On pourrait aussi définir « la prostitution » comme l'achat d'un rapport sexuel à autrui, ce qui montrerait la place centrale du **client prostitueur** ; ou encore comme l'intégration des actes sexuels dans le champ du marché, ce qui mettrait en exergue le rôle du **proxénète** mais aussi de nos sociétés. De nombreux États autorisent non seulement cette marchandisation de la sexualité mais l'encouragent, escomptant leur part de profits. C'est ce droit à disposer du corps d'autrui contre une rémunération que les **abolitionnistes** du système prostitueur veulent abolir, en exigeant que la sexualité soit libérée de l'emprise du marché.

## Quels sont aujourd'hui les besoins essentiels des personnes prostituées ?

La régularisation des personnes étrangères est un point crucial pour les victimes des réseaux. Plus largement, les personnes prostituées (toutes nationalités confondues) ont besoin de parole et de réparation. Elles souffrent de l'enfermement, de l'absence de perspectives. Il leur faut des lieux pour être accueillies, écoutées, sans jugement.

La rencontre humaine bienveillante et gratuite, noyau de l'activité du Mouvement du Nid, est capitale. Elle joue le rôle d'un socle sur lequel s'appuyer pour se reconstruire et envisager un avenir. Un prélude nécessaire avant tout « diagnostic » qui relève de l'expertise des travailleurs sociaux.

La proposition de loi de lutte contre le système prostitutionnel répond à des besoins essentiels, en développant des passerelles pour sortir de la prostitution et en coordonnant l'action des différents interlocuteurs des personnes prostituées. Celles-ci étaient ignorées jusqu'ici par la société française : si la loi est votée – avec les moyens de sa mise en œuvre –, il s'agira d'un progrès sans précédent.

## L'abolition va aboutir à renvoyer les étrangères ; c'est un positionnement raciste.

Les abolitionnistes sont sur le point d'obtenir, au contraire, que les personnes prostituées étrangères ne soient plus dans l'obligation de dénoncer leurs proxénètes pour obtenir des papiers et un statut.

Le racisme à dénoncer, c'est celui du système prostituteur ! Il monnaie le corps des femmes les plus vulnérables, partout sur la planète ; en priorité celles appartenant aux pays les plus pauvres et aux minorités ethniques. La traite des êtres humains et le « tourisme sexuel » reposent sur des représentations terriblement racistes. Pour attirer les « clients », l'industrie du sexe joue de stéréotypes colonialistes : Asiatique « soumise » ou Africaine « sexuellement insatiable »...

## En quoi la prostitution est-elle une atteinte à l'égalité entre les femmes et les hommes ? Elle ne concerne pourtant qu'un petit nombre de femmes...

Dans une société qui se targue de faire avancer l'égalité, la prostitution constitue un territoire d'exception, « épargné » par les exigences égalitaires des femmes. Les hommes y retrouvent le « temps d'avant » où ils disposent et du pouvoir sexuel et du pouvoir financier.

En maintenant ce bastion inégalitaire, le système prostituteur nuit aux femmes, à toutes les femmes. Il symbolise leur subordination et de leur relégation potentielle au statut de marchandise sexuelle. Et comme toutes les autres discriminations sexistes, il fait obstacle à l'égalité sociale, économique et politique.

D'ailleurs, les associations féministes soutiennent l'abolition du système prostituteur dans la continuité du combat contre le droit de cuissage, contre le viol, le viol conjugal et le harcèlement sexuel ; après l'inégalité en droits et l'usage de la contrainte, l'argent demeure un instrument massif de la mise à disposition des femmes au profit des hommes.

## Il y a des clients respectueux. Pourquoi la prostitution serait-elle forcément une violence ?

Les Nations Unies, le Parlement européen, de nombreux pays dont la France, intègrent la prostitution (quelle que soit sa forme) parmi les violences faites aux femmes. Ceci découle de l'abondance des agressions verbales, physiques, sexuelles, psychologiques et même des meurtres – notamment infligées par les clients prostituteurs, presque toujours impunément du fait du huis clos qui cache la prostitution derrière des murs.

Mais au-delà de ces violences généralisées, c'est l'acte sexuel imposé qui constitue lui-même une violence. Enchaîner des actes sexuels par obligation – même avec des « clients » qui seraient « respectueux » – relève d'une violence sexuelle extrêmement lourde. Les dommages psychiques et les traumatismes qui en résultent sont destructeurs. Une

tribune signée par une vingtaine de médecins, publiée par *Le Monde* le 12 novembre 2013, prévenait crûment : « *La prostitution, c'est un nombre incalculable et quotidien de pénétrations vaginales, anales, buccales non désirées. La question de la santé des*

*personnes prostituées ne peut être posée si l'on refuse d'ouvrir les yeux sur cette réalité.* » Au Mouvement du Nid, les milliers de personnes que nous accompagnons témoignent de cette violence propre au fait d'être prostituée, et ce, indépendamment des conditions dans lesquelles les actes prostitutionnels ont lieu.

## Les prostituées sont des professionnelles. Elles savent se protéger.

Qu'entend-on par « se protéger » ? Si l'on pense aux IST, les personnes prostituées sont les premières à vouloir employer des préservatifs, une précaution minimale qui dépend toutefois du bon vouloir des « clients ». Eux sont souvent prêts à payer le prix pour des passes « sans capote ».

Les IST sont la partie émergée de l'iceberg. Nous l'avons évoqué ci-dessus, la prostitution est en elle-même une atteinte à la santé. Un rapport de l'IGAS (2012) décrit des conséquences dévastatrices sur la santé des personnes en situation de prostitution : stress post-traumatique, troubles psychosomatiques et anxio-dépressifs, troubles du sommeil et de l'alimentation, maladies gynécologiques, cardiovasculaires et broncho-pulmonaires, dépressions... Les personnes prostituées sont en outre bien plus exposées que le reste de la

**LE SYSTÈME  
PROSTITUEUR NUIT  
AUX FEMMES, À  
TOUTES LES FEMMES.**

population aux addictions aux drogues, à l'alcoolisme, à une mortalité précoce et au risque de suicide.

Quant à l'idée qu'une « professionnelle » saurait éviter les agressions (par exemple en ayant du temps pour jauger le « client »), elle aboutit scandaleusement à rejeter la faute des agressions sur les victimes ! Si une méthode infaillible existait en la matière, nul doute qu'elle serait connue, depuis le temps que les personnes prostituées sont la proie de violences perpétuelles, quels que soient les lieux et formes de prostitution.

**Le problème, ce n'est pas tant la prostitution que les conditions d'exercice.**

Une personne prostituée, quelles que soient ses conditions d'exercice, effectuée à répétition, sans désir, des actes sexuels imposés par la contrainte physique, financière ou sociale. Elle subit les mêmes conséquences que n'importe quelle autre victime de violence sexuelle ! Les traumatismes occasionnés sont aussi nombreux dans les établissements « de luxe » que dans la rue ; et les violences des « clients » sont les mêmes.

**CLIENTS PROSTITUEURS, TOUS COUPABLES ?**

**Tout allait très bien tant qu'on n'en parlait pas. Pourquoi vouloir à tout prix les mettre sous les projecteurs ?**

**Est-ce si répréhensible que des hommes cherchent à se détendre en allant voir des prostituées ?**

Ce qu'achète le client prostituteur, c'est le droit d'échapper aux règles et aux responsabilités qui fondent la vie en société. Dans la prostitution, il trouve le dernier espace qui le protège du devoir de répondre de ses actes : un territoire d'exception où les violences et humiliations qu'il exerce sont frappées de nullité, au prétexte qu'il a payé. Et qu'il se montre « poli » ou non, il impose un acte sexuel au mépris du désir d'autrui.

Ces hommes font « leur marché » dans un vivier de femmes touchées par la précarité, les violences, les proxénètes et les réseaux. D'importants textes comme le Protocole de Palerme (Convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée, 2000) ou la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (2005) demandent aux États de « décourager la demande » dénoncée comme le moteur des trafics. Ces textes invitent à adopter des mesures sociales, culturelles, éducatives mais aussi législatives pour y parvenir. Peut-on continuer à les ignorer ?

**Pénaliser les clients est une déclaration de haine à la sexualité masculine.**

C'est l'idée que défendent par exemple Elisabeth Badinter et quelques autres intellectuels médiatisés. Mais où ont-ils vu que la sexualité masculine devait forcément être prédatrice, masturbatoire et totalement indifférente au désir de l'autre ? Ce que nous questionnons, c'est la représentation traditionnelle d'un désir prédateur, d'une sexualité violente, d'une

pulsion prétendument irréprensible qui autoriserait l'exploitation d'autrui. Les violeurs aussi ont longtemps bénéficié de l'indulgence sociale parce qu'ils auraient été les victimes de ces « pulsions ».



Danemark (Copenhague), 2006  
 « Pour lui, ce n'est que du sexe.  
 Pour elle, c'est le 10<sup>ème</sup> aujourd'hui ».

**L'État se mêle de tout. On n'a plus le droit de rien. La vraie motivation des abolitionnistes, c'est la répression.**

Certes, on ne fume plus dans les lieux publics et les chauffards ont perdu de leur aura. Les « accidents de la route » sont devenus « la violence routière » et le nombre des morts a significativement diminué. Faut-il regretter ces progrès du vivre ensemble ? En ce qui concerne la prostitution, il ne faut pas confondre abolition et prohibition. La prohibition ne change rien à la société, et n'apporte aucune amélioration à la situation des personnes prostituées qui sont autant poursuivies (sinon plus) que les proxénètes et les

clients. L'abolition pose une politique d'ensemble et cesse de faire peser la répression sur les personnes prostituées, ce qui constitue notre première exigence. En revanche, nous exigeons l'inversion de la charge pénale afin, tout simplement, de placer enfin les clients prostituteurs face à leurs responsabilités. Pour nous, interdire l'achat d'un acte sexuel sans supprimer la répression à l'encontre des personnes prostituées n'est pas concevable.

**Si l'on veut s'en prendre à la prostitution, pourquoi pénaliser la demande et pas l'offre ?**

Parce que les personnes prostituées, qui sont victimes du système prostituteur, doivent être protégées et non pour- .../...



suivies. Pourquoi sanctionner la demande ? Parce que les « clients » imposent un acte sexuel, ce qui, en toute autre occasion, est sanctionné. Le cadre prostitutionnel ne doit plus permettre l'exception. Imposer un acte sexuel en usant de la violence, de la contrainte, de la menace ou de la surprise est

un viol ; l'obtenir par situation d'autorité, un harcèlement sexuel ; par intimidation en tant qu'adulte sur un enfant, un viol sur mineurE. Il est donc temps de mettre fin au droit des hommes à imposer un acte sexuel par cette autre situation d'autorité qu'est la contrainte financière.

## ET LA LIBERTÉ SEXUELLE ?

**On a eu assez de mal à progresser en matière de liberté sexuelle. S'en prendre à la prostitution, n'est-ce pas remettre en cause un acquis fondamental ?**

### Que fait-on du consentement des personnes qui sont d'accord pour être prostituées ?

Qu'est-ce que le « consentement » ? Imprécis, le mot recouvre, comme l'explique la philosophe Geneviève Fraisse, une gamme de sens allant de « adhérer » à « se résigner ». Nous sommes bien placés pour savoir que la majorité des personnes en situation de prostitution exercent sous une forme ou une autre de contrainte (financière, psychologique ou mafieuse) ; et que le consentement d'un instant ne doit pas enfermer à vie.

Par ailleurs, le consentement ne change rien à la réalité de l'exploitation. Des esclaves ont pu consentir à l'esclavage, des Noirs à l'apartheid, des citoyens à la dictature. La question n'est pas celle du consentement des exploités mais celle des valeurs que nous voulons défendre : l'addition de consentements individuels ne suffit pas à faire un projet de société. Oui, des personnes peuvent en venir volontairement, sans la contrainte d'un tiers, à se prostituer. Pour autant, nous pensons que personne ne devrait être réduit à vendre l'accès

à son corps pour survivre ou pour mieux vivre. Pénaliser les « clients », c'est donner corps à ce principe.

### Et le besoin sexuel des personnes handicapées ?

Isolés socialement ou handicapés, les « clients » ? Toutes les enquêtes montrent le contraire : la grande majorité des « clients » prostitueurs sont des hommes valides, qui ont des partenaires sexuels, parfois nombreux. Nous entendons aussi les associations de personnes en situation de handicap, qui pour beaucoup d'entre elles alertent sur le risque de créer un ghetto supplémentaire. Promouvoir des postes d'« assistantes sexuelles » (la demande, quand elle existe, est masculine) renforce le regard stigmatisant de la société, en jugeant les personnes handicapées comme incapables de vivre une sexualité éventuellement différente mais égalitaire et réciproque. Ce que demandent la majorité d'entre elles, ce n'est pas une passe à heure et jour fixe mais une intégration facilitée à la vie sociale, avec les possibilités de rencontres qu'elle ouvrirait (accès aux restaurants, bars, cinémas, boîtes de nuit, etc.).

## CONSENTEZ-VOUS... À ME VENDRE UN DE VOS REINS ?

Des consentements individuels peuvent-ils engager une société toute entière ?

♦ **L'exemple du don d'organe** est éclairant. En France, nul n'est autorisé à payer autrui pour obtenir un de ses organes. Pourtant, bien des donateurs seraient vraisemblablement consentants pour en obtenir une rémunération. Si la loi rend l'achat d'organes impossible, c'est afin

d'éviter que ne se développe un marché (doublé d'un trafic) et de garantir que nul ne soit réduit à se séparer d'un organe pour des raisons financières. L'interdiction est donc totalement dissociée du consentement potentiel des personnes : il s'agit d'une mesure de protection des plus vulnérables.

♦ **L'exemple du salaire minimal** montre aussi que s'en tenir au seul consentement individuel peut

aboutir à des choix rétrogrades. Il est évident que certaines personnes seraient prêtes à travailler pour une rémunération inférieure au salaire minimal. Cela doit-il remettre en cause l'interdiction de payer quiconque moins que le salaire minimal ? Ici, la frontière éthique n'est pas fondée sur le consentement des travailleurs mais sur l'idée que se fait la société d'une rémunération digne.

## **Vous voulez définir une bonne et une mauvaise sexualité. Au fond, vous êtes des puritains.**

Payer pour obtenir un rapport sexuel revient à l'imposer par l'argent. En quoi est-ce compatible avec la liberté sexuelle ? Nous menons un combat pour une sexualité libérée de l'emprise du marché tout comme nous avons lutté pour la libérer de l'ordre moral et des rapports de violence et de domination. Oserait-on accuser les féministes d'avoir obtenu la condamnation du viol, au prétexte que cela porte atteinte à la liberté sexuelle des violeurs ?

Les abolitionnistes du XXI<sup>ème</sup> siècle militent pour que la sexualité, sous toutes ses formes, s'affranchisse des lois du marché comme de celles du patriarcat. Le droit de vivre sans être exploité sexuellement est le corollaire du droit de vivre à sa guise sa propre sexualité. Ce que nous refusons, ce n'est pas le droit à disposer de notre propre corps mais bien le droit à disposer du corps de l'autre.

## **Qu'aurions-nous réellement à perdre dans une société sans prostitution ?**

Une société sans prostitution ne perdrait rien en termes de sexualité. Il n'existe en effet aucune expression sexuelle, ni aucun acte sexuel, qui lui serait spécifique : tout ce que peut

obtenir un « client » dans le cadre prostitutionnel, il pourrait aussi l'obtenir gratuitement d'une partenaire non prostituée. La prostitution intègre toutes les pratiques sexuelles et ne se distingue que par son caractère marchand. La sexualité hétéro, gay, trans, SM existe dans, et en dehors de la prostitution et continuera d'exister dans une société sans prostitution. Nous accusons de rejeter, par « *conservatisme moralisateur* », une identité sexuelle qui serait propre aux seules personnes prostituées (« *putophobe* » étant assimilé à *homophobe* ou *lesbophobe*) ne tient pas la route.

## **LE DROIT DE VIVRE SA PROPRE SEXUALITÉ, DE NE PAS ÊTRE EXPLOITÉE SEXUELLEMENT.**

Non seulement nous n'aurions rien à perdre, sinon la violence, la négation de l'autre et la toute puissance de l'argent, mais nous aurions beaucoup à gagner à une société où ne seraient plus ignorés le désir et le plaisir au féminin. Le chemin est long vers le plaisir des femmes. Délivrées, au moins partiellement, de la crainte des grossesses et des violences, il leur faut maintenant accéder à l'expression de leur propre désir. Face aux fantasmes prostitutionnels et à une norme pornographique de plus en plus envahissante qui lie plaisir et violence, une société sans prostitution serait à même de recréer un nouvel imaginaire non fondé sur la violence et l'exploitation de l'autre et donc à construire de nouveaux rapports sociaux et amoureux.

## **UNE LOI, POURQUOI FAIRE ?**

### **Voilà qu'on légifère sur tout ! En quoi une loi de plus va-t-elle résoudre quoi que ce soit ?**

#### **Légaliser la prostitution permettrait de mieux contrôler la traite et le proxénétisme et de mieux protéger les personnes prostituées.**

Le bilan affiché au bout d'une douzaine d'années par les Pays-Bas et l'Allemagne, qui ont dépénalisé le proxénétisme sous couvert de « légaliser » la prostitution, s'avère au contraire, de l'aveu même des autorités, catastrophique : développement de la main-mise du crime organisé, explosion du secteur illégal, détérioration de la situation des personnes prostituées, dont la majorité demeurent sous contrainte et soumises au diktat des patrons proxénètes, etc. Pire, ce choix politique a entraîné des conséquences sociales globales dommageables : exclusion des femmes du monde des affaires, où de plus en plus de contrats se signent entre hommes dans les bordels ; légitimation du proxénète, promu au rang de chef d'entreprise et donc d'acteur majeur de l'économie mais aussi du « client », encouragé à adopter un comportement de consommateur décomplexé et exigeant ; banalisation de la prostitution comme débouché pour les jeunes filles, avec l'en-

fermement et l'absence d'avenir qui l'accompagnent. Est-ce vraiment ce que l'on veut en France ?

#### **L'opposition à la proposition de loi est vive. D'ailleurs, des célébrités sont intervenues dans les médias pour défendre les prostituées.**

On constate que les « 343 salauds » (17 en réalité), fiers de brandir leur manifeste pour préserver le droit d'être « client », n'ont pas levé le petit doigt pour défendre les personnes prostituées lorsque la Loi de Sécurité intérieure de 2003 a aggravé leur pénalisation. Ce n'est qu'aujourd'hui, face à une proposition de loi qui compte abroger le délit de racolage et permettrait aux personnes prostituées d'envisager des alternatives, que ces hommes sortent du bois : affolés à l'idée que dorénavant, les « clients » pourraient avoir à répondre de la violence qu'ils exercent. C'est leur droit à exploiter sexuellement les femmes qu'ils défendent, et rien d'autre. Ils sont d'ailleurs souvent les chantres d'une représentation esthétisée de la prostitution, un fantasme déconnecté d'une réalité faite .../...

de violences et d'atteintes à la santé physique et psychologique. Leur manifeste a agi comme un repoussoir, la majorité des hommes ne voulant pas être assimilés à ce cénacle d'hommes du show-biz clamant, avec un instinct de propriétaire, « *touche pas à ma pute !* ».

## Si une loi est votée en France, les réseaux se contenteront de s'installer aux frontières.

Une étude a démontré que la légalisation du « travail du sexe » entraînait une augmentation de la traite des êtres humains (Does Legalized Prostitution Increase Human Trafficking ?, 2013, [bit.ly/14incTEH](http://bit.ly/14incTEH)). Et Europol affirme que « la plupart des victimes de la traite des êtres humains étaient trafiquées vers les pays qui avaient légalisé la prostitution » ([bit.ly/1401epol](http://bit.ly/1401epol)).

un calcul de rentabilité en fonction des législations de chaque pays. Des écoutes policières suédoises ont montré que les réseaux se détournent du pays devenu un terrain impropre au développement de leur activité.

Les réseaux... sont déjà aux frontières. La meilleure piste à suivre est d'encourager nos voisins à adopter une législation hostile à l'industrie du sexe, pénalisant proxénètes et « clients ». Il faut comprendre que s'attaquer à la demande revient à s'attaquer directement aux profits des proxénètes ; ceux-ci, comme toute multinationale, font

Une loi européenne n'est pas envisageable à court terme car les États ont des positions opposées sur le sujet : l'Allemagne et les Pays-Bas ont dépenalisé partiellement le proxénétisme tandis que la Suède interdit tout achat d'un acte sexuel, pénalise les proxénètes et protège les personnes prostituées. Mais les idées font leur chemin. Pour la première fois, en 2014, le Parlement européen a voté une résolution, qui affirme que la prostitution bafoue les droits des femmes et qu'elle est en contradiction avec la Charte Européenne des Droits fondamentaux (lire page 10).

## Concrètement, comment va-t-on s'y prendre pour interpellier le client d'une escorte qui la recevra chez lui ou dans une chambre d'hôtel ?

La police suédoise, aguerrie par plus de 10 ans d'expérience, parvient bel et bien à traquer et sanctionner toute sollicitation d'un acte sexuel tarifé, y compris sur Internet. Concrètement, les policiers suédois se font passer pour des clients sur les sites web, prennent les rendez-vous et les annulent après avoir noté l'adresse. Ils se positionnent ensuite en surveillance sur les lieux et y cueillent les « clients ». Par la même occasion, ils identifient aussi les proxénètes qui déposeraient ou contrôlèrent les personnes qui y sont prostituées. Tant que les clients pourront entrer en contact avec des personnes prostituées, la police pourra identifier et interpellé ces clients.

## LES CINQ ARGUMENTS QUE L'ON EST FATIGUÉS D'ENTENDRE...

### La prostitution évite les viols

Toutes les enquêtes soulignent les proportions alarmantes des violences faites aux femmes, notamment sexuelles. Dans une société saturée d'offres prostitutionnelles, une chose est sûre : si quelque chose évite les viols, ce n'est sûrement pas la prostitution !

### Les femmes aussi sont clientes !

#### Elles louent bien des escort-boys...

Oui, surtout au cinéma. Dans la vraie vie, c'est anecdotique. Si certaines occidentales se mettent à exercer ces prérogatives du pouvoir masculin, nul n'a connaissance de trafiquants

organisant un commerce international pour répondre au « plaisir sexuel » des femmes. La comparaison relève de la malhonnêteté.

### Si la prostitution était si abominable, toutes les prostituées en partiraient sur le champ !

Pour faire quoi ? Pour aller où ? Tant que les menaces et la honte continuent de peser sur les personnes prostituées – et non sur ceux qui les exploitent –, tant qu'aucune alternative ne leur est proposée, elles n'ont d'autre horizon que celui de la prostitution où elles ont leurs seuls repères.

### Et les hommes qui vont voir les prostituées pour parler ?

Ils iront voir des psys ! Question prix, ce sera du pareil au même. Ce qui changera, c'est l'obligation de les respecter. Pas question de sauter sur une psy à la première « pulsion »...

### Comment vont faire ceux qui sont trop timides avec les femmes ?

Drôles de timides qui ne le sont plus s'il s'agit d'aborder une prostituée... Ils ne sont donc timides qu'à l'idée d'essayer un refus. Le véritable enjeu est donc ailleurs : dans le risque de la rencontre avec autrui, le fait de se situer à égalité avec les femmes.

## L'ABOLITION, UNE UTOPIE ?

**Abolir le plus vieux métier du monde ! Il faut vraiment ne douter de rien... Comment une pareille idée pourrait-elle constituer un projet politique ?**

**Une loi d'abolition va renforcer la clandestinité de la prostitution, et donc la dangerosité de l'activité des personnes prostituées.**

La clandestinité est indissociable de la prostitution, confort des « clients » et hypocrisie oblige. Avec l'usage du Minitel puis d'Internet pour le recrutement de « clients », le phénomène n'a fait que s'accroître. Bien entendu, la pénalisation du racolage y contribuait : ce délit va être abrogé. Et l'ensemble des mesures de la proposition de loi, y compris la pénalisation des « clients », va dans le sens d'une plus grande protection des personnes et de leur santé.

Pourquoi ? Parce que pour la première fois, le rapport de force sera partiellement en faveur de la personne prostituée. Si un client tente de la contraindre à un acte qu'elle refuse, rechigne à payer... il s'expose à être dénoncé : la personne prostituée n'aura rien à prouver, car le simple fait de la solliciter sera illégal.

Cet argument de la clandestinité n'est jamais que l'aveu de la dangerosité de l'activité prostitutionnelle. Il porte sur le lieu d'exercice, alors que le danger fondamental pour les personnes prostituées tient au fait de se retrouver seule avec le client, à huis clos. Le danger, c'est de monter dans la voiture, d'ouvrir la porte de l'hôtel, de s'enfermer dans le box du « bar montant ». Pénaliser les « clients », c'est ôter un peu de pouvoir à l'agresseur.

**Abolir le système prostituteur, c'est un peu comme vouloir abolir la pluie...**

Cet aveu d'impuissance, en faveur du statu quo, précède souvent un couplet louant les avantages des « maisons closes ». Personne ne s'aviserait pourtant, au nom du même argument, de défendre le racisme en ces termes : « *Puisqu'il est tenace, réglémentons-le pour rendre les lynchages moins mortels* ». Ce fatalisme, qui n'est rien d'autre que de la complaisance

pour l'archaïsme qu'est la prostitution, éloigne toute possibilité de progrès. Or l'abolition du système prostituteur n'a rien d'une utopie, c'est un objectif accessible à court terme.

L'abolition de l'esclavage n'a pas conduit à son éradication. Par contre, elle a engagé l'État et toute la société aux côtés des esclaves et contre le système esclavagiste. De même, l'abolition du système prostituteur et la qualification de la violence prostitutionnelle permettront enfin d'adopter une série de mesures, notamment en faveur des personnes prostituées, inscrites dans le cadre d'une politique globale et cohérente. Il s'agit là d'un nouveau consensus social et d'un vrai choix de société.

**« Abolition » est un terme fumeux. On se demande s'il veut dire quelque chose...**

Le terme recouvre au contraire des principes clairs conduisant à des propositions concrètes. L'abolition du système prostituteur est un projet progressiste, un tournant de civilisation visant à préserver le corps humain et la sexualité de la commercialisation et des lois du marché. En conséquence :

- Nul ne peut tirer un profit quelconque de la prostitution d'autrui, ni organiser ou faciliter la marchandisation du corps humain et de la sexualité. Toutes les formes de proxénétisme sont donc interdites ;
- Nul ne peut accéder au corps d'autrui et à sa sexualité ou obtenir un rapport sexuel contre une rémunération : c'est donc l'interdiction de l'achat de tout acte sexuel, la mise en œuvre de politiques de prévention et d'éducation à l'égalité et à une sexualité respectueuse de l'autre et de son désir ;
- Nul ne doit être réduit à vendre l'accès à son corps et à sa sexualité pour vivre et chacun a un droit effectif et opposable à ne pas être prostitué : il en découle la mise en œuvre de politiques d'alternatives à la prostitution et d'aide à la sortie (incluant l'effacement des dettes fiscales) ainsi que l'abrogation de toute forme de répression contre les personnes prostituées. ○

### L'ABOLITION : DES PRINCIPES, DES PROPOSITIONS CONCRÈTES.

## DES OUTILS POUR NOURRIR LA RÉFLEXION



*Putain de galère* (Lycées, 2013) : Prévention des violences sexistes dont risque prostitutionnel, témoignages.

❏ *Filles-Garçons, on change quoi ?* (Collèges, 2011) : Égalité femmes-hommes, compétences psychosociales

(estime de soi, savoir dire non...) ❏ *Dérapages* (BD 2010) : Le parcours d'un jeune homme qui devient

« client » ❏ *Pour toi Sandra* (BD 1996) : Le « classique » inégalé pour évoquer la violence dans les

relations amoureuses. ❏ *La prostitution, une violence sans nom* (2010) : un document qui lève le

voile sur les violences sexistes et la prostitution.



Tarifs et bon de commande sur / [www.mouvementdunid.org/-Nos-publications-](http://www.mouvementdunid.org/-Nos-publications-)